

Lorsqu'il nous aura confirmé cette compression de \$700,000, je lui demanderai d'exhorter le ministre à rétablir ce poste et à affecter précisément cette somme à un programme d'éducation à l'intention du public, pour lui faire comprendre combien la conduite en état d'ébriété est grave.

M. Speyer: Monsieur le Président, tout d'abord je ne ferai pas de promesse de ce genre. En deuxième lieu, je voudrais signaler au député que le crédit de \$700,000 n'a jamais été autorisé. Des fonds n'ont jamais été engagés à cette fin. Troisièmement, la somme de \$700,000 comprend tout ce qui se rapporte à l'information sur les dispositions législatives et non seulement à la conduite en état d'ébriété. Certaines restrictions sont imposées au gouvernement. Tous les députés entendent parler de bons programmes qui devront être sacrifiés à cause de l'insuffisance de nos ressources. Je ne peux donc faire au député la promesse qu'il réclame.

● (1550)

M. Riis: Monsieur le Président, je voudrais poser quelques questions au secrétaire parlementaire. Le ministre de la Justice (M. Crosbie) ainsi que le secrétaire parlementaire ont souligné l'importance des dispositions du projet de loi qui ont trait à la conduite en état d'ébriété. A mon avis, tous les députés partagent leurs préoccupations et souhaitent que ces modifications soient renvoyées au comité pour que celui-ci puisse entendre les divers points de vue aussitôt que possible. Voici ma question. Si le gouvernement se préoccupe vraiment de cette disposition, pourquoi ne l'a-t-il pas détachée du reste du projet, sachant qu'à cette époque-ci de l'année on a tendance à faire la fête et, la police le confirmerait, qu'il y a plus de personnes éméchées sur la route? Le projet de loi est très compliqué et comprend diverses dispositions fort importantes. Le ministre a déclaré au cours de son exposé qu'il aimerait le faire adopter aujourd'hui ou demain. Au lieu de le présenter la veille du jour où la Chambre suspendra ses travaux pour le congé de Noël, pourquoi ne l'a-t-il pas présenté deux ou trois semaines plus tôt, afin que nous puissions en terminer l'étude?

M. Speyer: Monsieur le Président, j'ignore pourquoi les partis de l'opposition ne veulent pas faciliter l'adoption d'un projet de loi qui, à mon humble avis, n'est pas litigieux. Je serais fort étonné si le député pouvait me signaler une partie du projet de loi à laquelle il s'oppose vraiment. Se prononcerait-il contre la fraude informatique, l'amélioration des tribunaux ou les télémandats? Aucun député de son parti n'y a trouvé à redire.

M. Nunziata: Soyez patient, nous n'avons pas encore terminé.

M. Speyer: Le critique de l'opposition officielle a déclaré ce matin que non seulement il était en faveur des télémandats mais qu'il croyait en avoir proposé l'idée.

Je dis au député que, bien sûr, il importe de faire adopter ce projet et j'ai tout lieu de croire que cela se fera avant la fin de janvier. Nous aurions aimé qu'il soit adopté d'ici deux jours,

Modification du droit pénal

mais n'empêche qu'il faut le renvoyer au comité où on pourra poser des questions.

M. Caldwell: Au sujet des nouvelles propositions concernant les moyens de dissuasion, monsieur le Président, le secrétaire parlementaire sait-il si une étude a été faite à ce sujet ou s'il existe de la documentation démontrant qu'une mesure de ce genre a déjà constitué un moyen de dissuasion dans d'autres secteurs de la société ou dans d'autres pays?

M. Speyer: Je répondrai de mon mieux, monsieur le Président. Le député de Vancouver-Kingsway fait allusion à une étude effectuée à Buffalo sur l'efficacité des moyens de dissuasion. J'estime que la dissuasion a des limites. Elle a une certaine efficacité, mais une fois que les gens s'y seront habitués, il se pourrait bien qu'ils se remettent à conduire après avoir bu. Je puis dire au député qu'en Suède, les lois à cet égard sont infiniment plus rigoureuses que les nôtres. Il y a quelques années, l'opinion publique a obligé l'Allemagne à adopter des lois beaucoup plus sévères. Les États du Maine et du New Jersey appliquent maintenant des lois beaucoup plus rigoureuses. De nombreux autres États américains songent à faire de même, car partout dans le monde, on reconnaît de plus en plus qu'il faut interdire aux gens de prendre le volant après avoir consommé de l'alcool. Celui qui transgresse cette loi sera déroquant puni plus sévèrement. Je ne suis pas en mesure pour le moment de citer telle ou telle étude, mais je m'engage à écrire au député dès que le ministère mettra la liste des études de ce genre à ma disposition.

M. le vice-président: La période des questions et des commentaires est maintenant terminée.

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir au sujet de ce projet de loi. En tant que nouveau député, c'est la première occasion que j'ai de donner mon opinion sur une nouvelle mesure législative. Je voudrais tout d'abord dire à quel point je trouve désolant que le gouvernement ait décidé d'attendre si longtemps avant de saisir la Chambre d'un projet de loi qui a été présenté par le gouvernement libéral le 7 février dernier.

M. Epp (Provencher): Adoptez-le dès aujourd'hui alors.

M. Nunziata: Comme le ministre de la Justice (M. Crosbie) l'a reconnu lui-même, ce projet de loi, en ce qui a trait aux dispositions relatives à la conduite en état d'ébriété, ne diffère pratiquement pas du projet de loi présenté par le gouvernement libéral et le ministre d'alors, M. Mark MacGuigan. Le gouvernement aurait pu saisir la Chambre de ce projet de loi extrêmement important et urgent il y a quelque sept semaines, afin de permettre aux députés d'en examiner très attentivement les diverses dispositions. Cependant, pour une raison inconnue, il a décidé d'attendre. Il est pourtant vital de faire comprendre à la population le plus tôt possible que la conduite en état d'ébriété est un problème très grave. Mais ce projet de loi était une initiative libérale au départ.